

Amiante : « On tient le bon bout »

BERGERAC 65 000 euros ont été réunis pour financer l'étude de viabilité d'un centre pilote de traitement des déchets de l'amiante. Une installation espérée à la Poudrière

Daniel Bozec
d.bozec@sudouest.fr

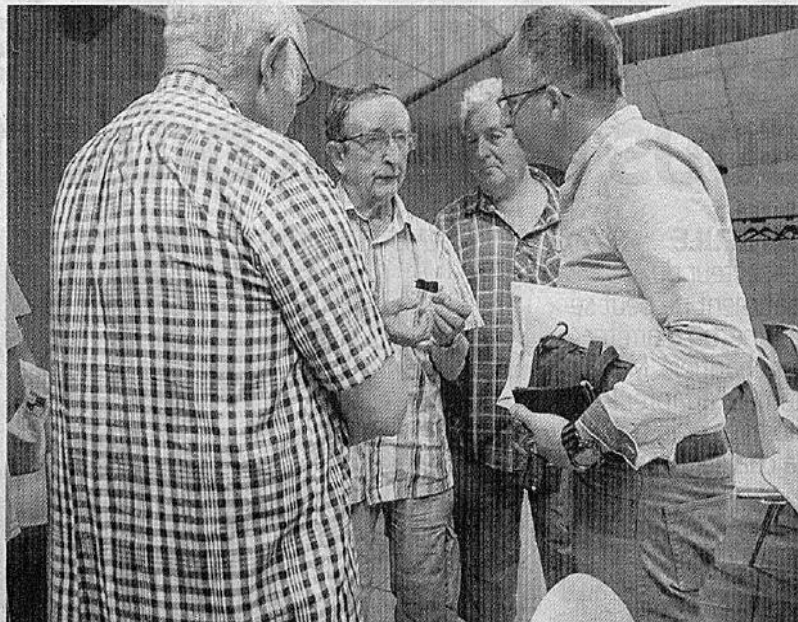
À ceux qui croyaient le projet de centre pilote de destruction de l'amiante tombé aux oubliettes après avoir essuyé une fin de non-recevoir d'Eurengo, sur le site de la Poudrière de Bergerac, ses promoteurs ont opposé un cinglant démenti, mercredi 26 juin. Le conseil de la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) a voté le cofinancement d'une étude portant sur le « modèle économique » d'un tel projet, présenté comme une alternative à l'enfouissement de l'amiante.

Le tour de table ? 65 000 euros auxquels contribuent à parts égales la CAB et le Grand Périgueux (6 500 euros pour chacune des intercommunalités), la Somez, une

société montpelliéraine impliquée dans le projet (13 000 euros), et surtout le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (39 000 euros). « L'objectif final est d'implanter plusieurs unités de traitement de déchets contenant de l'amiante, dont le premier site pilote pourrait se situer à Bergerac », expose Daniel Garrigue, maire de Bergerac.

« Au pire » sur la zone ANS

« On peut saluer l'initiative et le fait que la Région intervienne à 60 %, on a besoin d'une validation pour passer à l'étape industrielle », abonde Frédéric Delmarès, président de la CAB. Partie prenante incontournable dans la création d'un site pilote, le Collectif pour l'élimination rapide de l'amiante et la défense des exposés aux risques (Cerader) milite pour l'instal-



René Vincent (au centre), président du Cerader et promoteur du projet, à la sortie du conseil de la Communauté d'agglomération bergeracoise, mercredi soir. PHOTO D. B.

lation d'un tel site dans les murs de l'ex-Poudrière, classée zone Seveso 2 (1).

En 2018, la direction d'Eurengo avait opposé un veto au projet du Cerader. « Ils marquent des réticences fortes, il faut qu'on ait une discussion avec eux. Au pire, on pourrait s'installer sur le site qui est en face [NDLR : la zone ANS, pour les « acides nitrique et sulfurique », dont c'était l'unité de fabrication et de concentration, propriété de la CAB]. Mais le plus important, c'est

le concours des différentes collectivités », relève Frédéric Delmarès.

« On tient le bon bout », se félicite René Vincent, président du Cerader, présent dans l'assistance du conseil communautaire, qui avait réuni l'an dernier une pétition de 3 000 signatures et nombre de motions dans les collectivités locales, conseils municipaux et autres. « Les élus prennent leurs responsabilités », salue-t-il, rappelant, au-delà de la technique du centre de traitement qui serait mis en

œuvre, les ravages de l'amiante : selon l'Inserm, « 10 000 morts d'ici 2050 ». « Ça fait cinq ans que l'association est dessus. Cinq ans, c'est 17 500 morts, 3 500 par an. Maintenant, on découvre des cancers de l'amiante liés à la vessie, au colon... »

(1) Les sites industriels classés Seveso (du nom de la ville italienne où un nuage toxique s'est échappé d'une usine, en juillet 1976) présentent des risques d'accidents majeurs.